

## Commune de Plouigneau

## Compte rendu de séance

## Séance du 9 Août 2018

L' an 2018 et le 9 Août à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle des mariages sous la présidence de LE HOUEROU Rollande Maire.

**Présents** : Mme LE HOUEROU Rollande, Maire, Mmes : BOUREL Lydie, CARON Sylvie, COLAS Odette, HUON Joëlle, KERRIEN Annick, NEDELLEC Françoise, PICART Béatrice, PICART Marie-Claire, MM : AUTRET Antoine, BILLIET Jean-Claude, CALLAREC Laurent, DELEPINE Johny, DOUBROFF Jean-Michel, DOYEN David, GEFFROY Jean-Yves, GUILLOU Guy, HERE Roger, JAOUEN Ludovic, LE CAM Ronan, LE COMTE Jean-Yves, LE VAILLANT Bernard.

**Absent(s) ayant donné procuration** : Mmes : SALAUN Christine à M. LE VAILLANT Bernard, SALAUN Maryvonne à Mme PICART Marie-Claire, M. GUIZIEN Dominique à Mme HUON Joëlle

**Absent(s)** : Mme DANIELOU Nathalie, M. MONTREER Bertrand

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 27
- Présents : 22

**Date de la convocation** : 02/08/2018

**Date d'affichage** : 03/08/2018

**A été nommé(e) secrétaire** : M. GUILLOU Guy

**Objet(s) des délibérations**

*Approbation du Conseil Municipal du 5 juillet 2018 moins 6 abstentions (Mrs GUIZIEN, HERE, LE COMTE, JAOUEN et Mme HUON + pouvoir).*

**Réhabilitation de l'ancienne perception en maison médicale : Résultats de la consultation d'entreprises**

réf : 2018D065

*Une consultation d'entreprises a été réalisée, dans le cadre d'une procédure adaptée, pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne perception en maison médicale.*

*La commission de la commande publique s'est réunie et a retenu les entreprises et les montants suivants :*

N° lot	Désignation des lots	Entreprises proposées	Montant €HT
1	Gros Oeuvre - Démolition	Novello 29413 Landerneau cedex	<b>91 872,60€</b>
2	Charpente	Sarl Dilasser 29610 Plouigneau	<b>11 630,60€</b>
3	Couverture	Armorique couverture 29470 Loperhet	<b>13 442,25€</b>
4	Menuiseries Extérieures Aluminium	Raub 22300 Lannion	<b>48 900,00€</b>
5	Cloisons sèches - Isolation	Charles Lapous 29610 Plouigneau	<b>59 573,29€</b>
6	Menuiseries Intérieures	Seité 29233 Cléder	<b>31 100,04€</b>

7	Revêtements de Sol - Carrelage	Raub 29820 Guilers	<b>24 000,00€</b>
8	Faux Plafonds	Guivarch plafonds 22440 Trémuson	<b>6 900,00€</b>
9	Métallerie	Jean Le Houeff 22970 Ploumagoar	<b>7 134,60€</b>
10	Peinture	La Laborieuse 29600 Morlaix	<b>10 157,65€</b>
11	Ascenseur	MP Arvor 22000 St Brieuc	<b>27 965,00€</b>
12	Electricité	Lautech 29490 Guipavas	<b>23 451,51€</b>
13	Chauffage - Plomberie Sanitaires -	Chapalain 29610 Plouigneau	<b>45 507,00€</b>
	Total HT		<b>401 634,54€</b>

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, moins 6 abstentions (Mmes Colas O. et Huon J. + pouvoir, MM Here R., Jaouen L. et Le Comte J.Y.) autorise le Maire à :*

*- signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues par la commission comme indiqué ci-dessus, ainsi que les éventuels avenants inférieurs à 5% du marché et actes spéciaux de sous-traitance ainsi que toutes pièces relatives à la bonne exécution de ces marchés.*

Reçu en Préfecture le

### **Maison médicale pluridisciplinaire - Demande de subvention**

réf : 2018D066

*La consultation d'entreprises concernant les travaux de la maison de santé pluridisciplinaire a été lancée et le conseil municipal s'est prononcé sur l'attribution des lots.*

*Morlaix communauté a mis en place un dispositif de fonds de concours dont le but est d'aider les communes à financer certaines de leurs opérations d'investissement, dont le fonds de concours d'appui au développement territorial pour les équipements apportant des services avec impact intercommunal comme une maison de santé pluridisciplinaire. Le taux de subvention est de 10% des dépenses HT.*

*Le fonds de concours d'intérêt partagé concerne les initiatives communales avec un intérêt intercommunal. Les équipements doivent être très spécifiques, uniques ou rares sur le territoire. Le taux de subventionnement est de 25% de la dépense d'investissement HT.*

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter dès à présent une subvention auprès de Morlaix communauté au titre du dispositif d'appui au développement territorial et/ou du fonds de concours d'intérêt partagé.*

Reçu en Préfecture le

### **Projets des écoles**

réf : 2018D067

*Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer :*

- *A l'école Ste Marie : 31.62€ par enfant présent pour le séjour pédagogique des CM1 et CM2 en Auvergne qui a eu lieu en juin 2018*

*Cette somme sera versée à l'OGEC.*

Reçu en Préfecture le

## **Médiathèque : Demande de subvention**

réf : 2018D068

*Dans le cadre de l'agrandissement de la Médiathèque, il est prévu que la salle n°1 de l'espace Coatanlem soit aménagée pour y créer un espace dédié aux jeunes, aux expositions temporaires et aux animations. Une partie de la cloison Médiathèque/salle n°1 Espace Coatanlem sera supprimée.*

*Par ailleurs il convient de développer l'espace existant « bandes dessinées » par l'acquisition de bacs à albums.*

*Le devis concernant l'acquisition de mobilier spécifique pour les bibliothèques s'élève à 10 481.11 €*

*L'aide du département est de 20% de la dépense éligible HT avec un plafond de subvention de 100€ le m<sup>2</sup>.*

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *Valide le projet d'extension de la médiathèque et d'acquisition de mobilier,*
- *Autorise le maire à solliciter une subvention pour l'acquisition de mobilier à la médiathèque auprès du conseil départemental.*

Reçu en Préfecture le

## **Compte rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal**

réf : 2018D069

*Conformément aux dispositions des articles L.2122.22 et L2122.23 du Code général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions prises par application des délégations accordées au Maire par délibérations des 24 avril 2014 et 21 janvier 2016.*

*Dans ce cadre les décisions suivantes ont été prises depuis le 27 juin 2018 :*

- *Décision 2018/027 du 29/06/2018 : Concession de terrain de 1.20 mètres dans le cimetière communal – M. GHIO François – 214.00€ dont 2/3 à la commune et 1/3 au CCAS – 50 ans à compter du 27/06/2018*
- *Décision 2018/028 du 03/07/2018 – Acquisition de mobilier pour l'aménagement du nouveau local des services techniques – Ouest Bureau : 4403.36€HT*
- *Décision 2018/029 du 09/07/2018 – Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un équipement socioculturel au centre bourg – CALC (Mandataire) et SARL ATIS et Etudes Structures Logiciels (membres du groupement conjoint) : 42 000€HT*
- *Décision 2018/030 du 10/07/2018 : Concession de terrain de 2.20 mètres dans le cimetière communal – M. GHIO François – 591.00€ dont 2/3 à la commune et 1/3 au CCAS – 50 ans à compter du 27/06/2018. Cette décision abroge la décision n°2018/DEC/027*
- *Décision 2018/31 du 31/07/2018 : Travaux d'isolation thermique par l'extérieur à l'école de Lannelvoëz – Mission de contrôle technique – Bureau Véritas Construction : 2 020.00 € HT*
- *Décision 2018/32 du 31/07/2018 : Travaux d'isolation thermique par l'extérieur à l'école de Lannelvoëz – Mission SPS – Bureau Véritas Construction : 1 482.00 € HT*

Reçu en Préfecture le